

**Lycée Madame de Staël**

1 rue Madame de Staël

BP 1147

03103 MONTLUCON CEDEX

Tél : 04.70.09.79.00 Fax : 04.70.09.79.29

int.0030025l@ac-clermont.fr

###### MARCHE PUBLIC DE SERVICES

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

**VOYAGE SCOLAIRE PERONNE ET ARRAS**

Du mercredi 25 au vendredi 27 septembre 2024

Etabli en application du code des marchés publics

**Marché à procédure adaptée**

**Date limite de réception des offres :**

**16 avril 2024 à 12H00**

Le présent document comporte 4 pages numérotées de 1 à 6.

**ARTICLE 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR**

**Lycée Madame de Staël**

1 rue Madame de Staël

BP 1147

03103 MONTLUCON CEDEX

Tél : 04.70.09.79.00 Fax : 04.70.09.79.29

int.0030025l@ac-clermont.fr

**Représentant** : Mme Béatrice DUFOUR

**Comptable assignataire des paiements** : M. Bernard Fontaine

##### Contact : M. Bernard Fontaine – Adjoint Gestionnaire et agent comptable du Lycée Madame de Staël, bernard.fontaine@ac-clermont.fr

**ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION ET PROCEDURE DE PASSATION**

L’objet du marché est l’organisation d’un voyage clé en main à Péronne et Arras du **mercredi 25 au vendredi 27 septembre 2024** (2 nuits). Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l’article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

**ARTICLE 3 : DESCRIPTIF DE LA PRESTATION**

**Nombre de participants** : **36** élèves + **4** accompagnateurs.

Le nombre de participants est donné à titre indicatif et peut varier dans la limite de 10 %. La prestation facturée doit correspondre au nombre réel de participants.

**L’hébergement** : hébergement en hôtel

**Le programme** :

 L : libre PR : Panier-repas

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Jour** | **Date** | **Repas prévu** | **Nuit** | **EXCURSIONS ET VISITES PREVUES AU PROGRAMME** |
| Matin | Midi | Soir |
| 1 | Mercredi 25.09.24 |  | PR | Cafétéria | Hôtel | Départ du lycée Mme de Staël de Montluçon.Pause repas.Visite de l’Historial de la grande guerre à Péronne. Pass culture possibleDiner en cafétériaNuit à l’hôtel. |
| 2 | Jeudi 26.09.24 | Hôtel | PR | Cafétéria | Hôtel | Petit-déjeuner à l’hôtelCircuit du Souvenir en anglais organisé par l’Historial de la Grande Guerre (trois étapes : La Boisselle, Beaumont-Hamel, Thiepval) pass culture possible.Pique-nique fourni le matin.Vimy mémorial canadien- visite scolaire commentée en anglais.Diner en cafétéria.Nuit à l’hôtel |
| 3 | Vendredi 27.09.24 | Hôtel | PR | Diner sur autoroute ? |  | Petit déjeuner à l’hôtelArras- Carrière Wellington mémorial de la bataille d’Arras : visite de la carrière + atelier pédagogique « Mémoire vivante » + salle Thompson pour pique-niquer. Pass culture possibleRetour vers MontluçonDiner sur autoroute ? |

**Aucun changement du programme précédemment cité n’est autorisé.**

 **La répartition des visites et activités programmées en matinées et après-midi est impérative.**

**ARTICLE 4 : PRESENTATION ET VALIDITE DES OFFRES**

Les candidats auront à produire un descriptif précis des prestations proposées sous forme de devis et rédigé en langue française. Les prix proposés sont fermes et définitifs. Les prix sont exprimés hors taxes ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix. Les prix comprennent tous les frais afférents à l’organisation du voyage ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l’offre.

L’offre prévoira en option une assurance annulation précise pour l’ensemble du groupe.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**ARTICLE 5 : MODALITES DE REMISE DES PLIS**

Les offres sont établies conformément à l‘article 4 du présent règlement et remises au lycée Madame de Staël impérativement au plus tard à la date du **16 avril 2024 à 12h00**:

* Soit sur un support par pli remis contre récépissé ou s’il est envoyé par la poste par tout moyen donnant date et heure certaine (RAR, Chronopost)

Les plis pourront parvenir au lycée, du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00.

L’enveloppe extérieure doit comporter la mention :

* ou via l’adresse mél : int.0030025l@ac-clermont.fr

**MARCHE PUBLIC CONSULTATION VOYAGE PERONNE-ARRAS – NE PAS OUVRIR**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l’avis de réception serait délivré après la date et heure milite fixées, ne seront pas examinés.

**ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES**

Les critères retenus pour le choix de l’offre économiquement la plus avantageuse est pondérée comme suit :

* Prix (60%)
* Service (respect du programme), et Garanties (40%)

Le candidat classé premier par la commission d’ouvertures des plis sera désigné titulaire du marché.

Il pourra être demandé aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leurs offres.

Le résultat de la consultation sera publié sur le site [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com/) signet achat public rubrique MAPA - liste des avis d’attribution. Les candidats non retenus recevront un courrier et celui retenu sera informé par courrier au plus tard le 6 mai 2024.

**ARTICLE 7 : PIECES CONSTITUTIVES ET EXECUTION DU MARCHE**

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous :

* La lettre de candidature figurant en annexe dûment complétée
* La déclaration du candidat figurant en annexe dûment complétée
* Le présent règlement de consultation valant CCTP
* Le détail de la prestation
* Le bordereau des prix figurant en annexe dûment rempli et signé, accompagné d’un devis détaillé

**Il ne sera signé aucune autre pièce que l’acte d’engagement et l’assurance annulation.**

Le présent marché est régi par le cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (décret n°91-472 du 14 mai 1991 et arrêté du 19 janvier 2009).

Qualité :

La prestation devra répondre à toutes les normes en vigueur.

Le soumissionnaire indiquera dans son offre le détail de la prestation.

**ARTICLE 8 : MODE DE REGLEMENT**

Les factures seront établies en deux exemplaires (un original et un duplicata), et porteront, outre les mentions légales ou réglementaires, les indications suivantes :

* Le nom et l’adresse du créancier
* Le numéro de son compte bancaire ou postal
* La désignation des prestations, le prix unitaire hors taxes, le taux de remise consentie, le prix unitaire net hors taxes
* Le montant total hors taxes et toutes taxes comprises
* Le numéro de bon de commande de l’établissement

Le mode de règlement du marché est le virement bancaire. Le mandatement intervient dans un délai de 30 jours à compter de réception des factures selon les modalités suivantes :

* + Premier acompte de 50% en fin aout 2024 pour concrétiser la réservation
	+ **Solde de 50 % au retour du voyage**



**Lycée Madame de Staël**

1 rue Madame de Staël

BP 1147

03103 MONTLUCON CEDEX

Tél : 04.70.09.79.00 Fax : 04.70.09.79.29

int.0030025l@ac-clermont.fr

ANNEXE FINANCIERE : BORDEREAU DES PRIX

**Entre :**

L’entreprise : ..........................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................Représentée par ........................................................................................................................................

Et le lycée Madame de Staël

Représenté par son proviseur, Mme Béatrice DUFOUR

**Il est décidé de la prestation suivant le tarif indiqué :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Libellé** | **Prix HT** | **TVA** | **Prix TTC** |
| Voyage scolaire à Péronne et Arras |  |  |  |

Pour l’entreprise Pour le Lycée

Le représentant Le Proviseur

Date et signature : Date et signature :